

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 18 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi dix-huit avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

**Etaient présents :** Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENCOT, Gérard BOURDIER Adjoint ; Jean-Michel BRIÉ, Christophe CHAGNEUX, Nicole DARMIGNY, Gérard GACHET, Dominique JANIN, Magali LEGOUHY-FABRE, Laëtitia POTIER, Rémi RUINET, Sylvie THIBERT .

**Absentes excusées :** Mme Liliane HELIOT  
Mme Laëtitia DE CARVALHO pouvoir à Mme Sylvie THIBERT

**Convocation adressée le :** 14 avril 2014

**Secrétaire de séance :** Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne M. Dominique JANIN, comme secrétaire de séance.

### **12/2014 : Installation de 2 nouveaux conseillers municipaux**

Le maire informe le conseil municipal, qu'il a accusé réception de la démission de Mme Marie-Claire CHARLOT et de M. Michel MARCHAND, le 03 avril dernier. Il en a aussitôt informé M. le Préfet de la Côte-d'Or. En application de l'article L. 270 du code électoral, il est procédé au remplacement d'un conseiller municipal, qui laisse le siège vacant pour quelque cause que ce soit, par le candidat venant immédiatement après, sur la même liste.

De ce fait, les deux colistiers suivants sur la liste « un nouveau dynamisme pour Aiserey » sont :

- Mme Liliane HELIOT
- M. Gérard GACHET.

Le maire déclare qu'ils sont, dès à présent, installés dans leur fonction de conseiller municipal.

### **13/2014 : Indemnités du maire et des adjoints**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, du 18 décembre 2003,

- Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014, portant délégation de fonctions aux adjoints au maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que notre commune a une population comprise entre 1000 et 3499 habitants

Considérant que la loi fixe l'indemnité des élus pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3 499 habitants :

Pour le maire, à 43% de l'Indice Brut 1015

Pour les adjoints à 16.5% de l'Indice Brut 1015

Le maire propose que l'indemnité du maire soit ramenée à 40% de l'Indice Brut 1015 et celle des adjoints à 12% du même indice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, de fixer le pourcentage des indemnités à :

FONCTION	INDICE BRUT	POURCENTAGE
- Maire	- 1015	- 40%
- 1 <sup>er</sup> adjoint	- 1015	- 12%
- 2eme adjoint	- 1015	- 12%
- 3eme adjoint	- 1015	- 12%

### **14/2014 Délégation du conseil municipal au maire**

Selon l'article L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut être chargé par délégation du conseil municipal, en tout ou partie, pour la durée de son mandat de plusieurs attributions clairement définies, dans ce même article.

Ces attributions relèvent de la gestion quotidienne de la commune. Elles permettent de prendre des décisions, pour des raisons de rapidité et d'efficacité compte tenu que le conseil municipal n'est tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre. Si le maire est amené à prendre des décisions administratives telles qu'elles sont désignées ci-dessous, il devra en référer au conseil municipal, lors de la séance suivante. Ces décisions seront consignées dans le registre des délibérations.

Il est proposé au conseil municipal la délégation des attributions suivantes, en cas de nécessité et d'urgence :

- a- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- b- passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- c- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- e- intenter au nom de la commune des actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- f- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- g- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Le conseil municipal se prononce pour ces délégations, à la majorité.

### **15/2014 Vote des 4 taxes**

Le maire fait part au conseil municipal de sa volonté partagée de ne pas augmenter les impôts de la commune au-delà de l'inflation. Il propose une augmentation limitée à 1.5%.

Les taux et rendements attendus sont les suivants :

Taxes	Pour mémoire année 2013		Année 2014	
	Taux	Montant	Taux	Montant
Taxe d'habitation	15.90	242 793.00	16.14	254 689.00
Taxe foncière sur le bâti	14.03	214 519.00	14.24	225 419.00
Taxe foncière sur le non bâti	42.29	29 138.00	42.92	28 928.00
Cotisation Foncière des Entreprises	13.95	45 826.00	14.16	41 885.00
<b>TOTAL</b>		<b>532 276.00</b>		<b>550 921.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, une actualisation des taux selon le barème ci-dessus, sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la cotisation foncière des entreprises (remplace la taxe professionnelle).

### **16/2014 Subventions attribuées par la commune**

Le maire propose d'attribuer des subventions, comme suit :

- au C.C.A.S. pour les bons de Noël des personnes de plus de 70 ans, la somme de 4 000.00 €.
- aux caisses des écoles élémentaire et maternelle, la somme de 2 041.00 €.
- à l'Union Nationale des Combattants, la somme de 110.00 €.
- Au CPI pour permettre le remboursement de l'assurance trajet domicile soit 658.00€
- Au « Souvenir Français » pour l'entretien des tombes de nos soldats « morts pour la France », la somme de 100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer lesdites subventions

### **17/2014 taux d'amortissement**

Monsieur le maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Pour les subventions d'équipement versées (compte 204133), la durée d'amortissement ne peut excéder 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national. L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Pour la réalisation des travaux de la RD 116 (part communale : 74 650.00 € H.T.) et la convention qui nous lie au conseil général, il est nécessaire de déterminer la durée de l'amortissement pour le coût de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la durée d'amortissement du compte 204133 sur 10 ans.

## **18/2014 Budget primitif 2014 : commune et ZAE**

Sur proposition du maire, ces 2 budgets se présentent comme suit :

### ***Budget principal :***

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses	850 126.22	Excédents antérieurs reportés	<b>364 531. 66</b>
Virement à la section d'investissement	150 055.54	Recettes	840 293.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 181.76</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 204 824.66</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Déficit antérieur reporté	126 113.30	Compte 1068 excédent fonct. Capitalisé	<b>148 370.54</b>
Dépenses	347 842.76	Virement de la section de fonctionnement	150 055.54
Reste à Réaliser	132 657.24€	Recettes	197 786.22
		Produit de cession	1.00
		Reste à réaliser	110 400.00
<b>TOTAL</b>	<b>606 613.30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>606 613.30</b>

### ***Budget ZAE :***

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Déficits antérieurs reportés		excédents antérieurs reportés	104 463.02
Dépenses	4 000.00	Recette	71 976.00
Charge de gestion courante TVA	2.00		
Variation des stocks	75 976.00	Variation des stocks	75 976.00
<b>TOTAL</b>	<b>79 978.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>252 415.02</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Réintégration avance de fond commune		Excédent antérieur reporté	<b>54 194.22</b>
Encours de production de biens	4 000.00	Encours de production de biens	4 000.00
Remboursement d'emprunt	4 200.00	Stocks de produits finis	71 976.00
Stocks produits finis	71 976.00		
<b>TOTAL</b>	<b>80 176.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 170.22</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget principal.

Le budget de la ZAE est voté dans les mêmes conditions que le budget principal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget de la ZAE

## **19/2014 Composition des commissions municipales**

Commission des finances :

- Didier VOYE
- E LAURENÇOT
- Gérard BOURDIER
- Laëtitia POTIER
- Sylvie THIBERT

Commission travaux, urbanisme, entretien des bâtiments :

- Gérard BOURDIER
- Dominique JANIN
- Christophe CHAGNEUX
- Laëtitia POTIER
- Jean-Michel BRIÉ
- Rémi RUINET

Commission ouverture des plis et marchés publics : Président : Gérard TREMOULET  
- Didier VOYE - Dominique JANIN  
- Gérard BOURDIER - Christophe CHAGNEUX

Commission hygiène, sécurité du travail et accessibilité :  
- Elisabeth LAURENÇOT - Sylvie THIBERT

Comité consultatif communal de l'Espaces Jeunes et périscolaire :  
- Rémi RUINET  
- Laëtitia DE CARVALHO  
- Magali LEGOUHY FABRE

Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires : Président : Gérard TREMOULET  
Autant d'élus municipaux que de grades représentatifs des pompiers (soit lieutenant-adjutant-sergent-caporal et sapeurs 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe)  
- Rémi RUINET - Nicole DARMIGNY  
- Didier VOYE - Magali LEGOUHY FABRE  
- Elisabeth LAURENÇOT

Commission espace verts, fleurissement, environnement et cimetière :  
- Laëtitia POTIER - Dominique JANIN  
- Rémi RUINET - Gérard BOURDIER

Commission relation avec les associations, gestion des salles :  
- Elisabeth LAURENÇOT - Jean-Michel BRIÉ  
- Rémi RUINET - Gérard GACHET  
- Sylvie THIBERT

Commission communication (agenda, bulletin, site internet, ...), culture et spectacles, relation avec la presse et jumelage :  
- Elisabeth LAURENÇOT - Nicole DARMIGNY - Sylvie THIBERT  
- Jean-Michel BRIÉ - Laëtitia DE CARVALHO - Gérard GACHET  
- Rémi RUINET - Magali LEGOUHY FABRE

Commission affaires scolaires (relations avec les écoles) :  
- Laëtitia DE CARVALHO  
- Magali LEGOUHY FABRE  
-

Commission téléphonie, informatique, photocopieurs, internet, alarme,...:  
- Jean-Michel BRIÉ - Laëtitia DE CARVALHO  
- Rémi RUINET - Christophe CHAGNEUX

Commission sécurité routière : signalisation et voirie, sécurité des personnes et des biens :  
- Gérard TREMOULET - Elisabeth LAURENÇOT

### **20/2014 : C.C.A.S.**

Le maire informe qu'en application de l'article R 123-7, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le nombre de représentants au CCAS à 8 membres, à savoir 4 conseillers municipaux, élus au sein du conseil et 4 membres de la société civile nommés par arrêté du maire.

Membres élus à la représentation proportionnelle :

- Elisabeth LAURENÇOT - Nicole DARMIGNY  
- Gérard BOURDIER - Sylvie THIBERT

Le maire demande l'avis du conseil municipal, parmi les candidatures qu'il a reçues, pour une aide à la décision, des membres désignés, à savoir :

- Mme Chantal DAOUST, représentante du secours catholique
- M. Bernard POPOVIC, représentant les restos du cœur
- Mme Muriel GAGOU,
- Mme Laurence GOSSOT-MATHEY
- M. Stéphane BERNARDOT

Après avis du conseil municipal, le maire procédera à la désignation, par arrêté, de :

- Chantal DAOUST
- Bernard POPOVIC
- Muriel GAGOU
- Stéphane BERNARDOT

### **20/2014 Désignation des délégués auprès des organismes extérieures**

GIP - e Bourgogne :

- Jean-Michel BRIÉ
- Rémi RUINET

SCOT :

- Gérard TREMOULET
- Elisabeth LAURENÇOT

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Râcle :

- Le Maire Gérard TREMOULET
- Elisabeth LAURENÇOT

Association foncière :

- Le Maire Gérard TREMOULET
- Didier VOYE

Syndicat bassin versant de la Vouge (SBV) :

- Gérard TREMOULET
- Laëtitia POTIER
- Suppléants :- Nicole DARMIGNY
- Gérard GACHET

SICECO et gestion des énergies :

- Christophe CHGNEUX
- Suppléant : - Dominique JANIN

Sécurité gendarmerie : Gérard TREMOULET

Correspondant Défense : Gérard TREMOULET

*A étudier pour proposition ultérieure :*

*Commission des impôts révision du cadastre : (8 personnes extérieures au conseil municipal choisies par le Directeur des impôts, parmi une liste de 16 noms)*

Fin de séance : 21H30

Date prévue pour le prochain conseil : 17 juin 2014

### **PROCES VERBAL DE CLOTURE**

#### **DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Numéros</b>	<b>Intitulé</b>
12/2014	Installation de 2 nouveaux conseillers municipaux
13/2014	Indemnités du maire et des adjoints
14/2014	Délégations du conseil municipal au maire
15/2014	Vote des 4 taxes
16/2014	Subventions attribuées par la commune
17/2014	Taux d'amortissement
18/2014	Budget primitif 2014 : commune et ZAE
19/2014	Composition des commissions municipales
20/2014	C.C.A.S. Elus
21/2014	Délégués auprès des organismes extérieurs

## CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
<b>Gérard TREMOULET</b>	Maire		
<b>Didier VOYE</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire		
<b>Elisabeth LAURENÇOT</b>	2 <sup>eme</sup> Adjoint au maire		
<b>Gérard BOURDIER</b>	3 <sup>eme</sup> Adjoint au maire		
<b>Jean-Michel BRIÉ</b>	Conseiller municipal		
<b>Christophe CHAGNEUX</b>	Conseiller municipal		
<b>Nicole DARMIGNY</b>	Conseillère municipale		
<b>Laëtitia DE CARVALHO</b>	Conseillère municipale	Pouvoir à Mme Sylvie THIBERT	
<b>Gérard GACHET</b>	Conseiller municipal		
<b>Liliane HELIOT</b>	Conseillère municipale	Absente excusée	
<b>Dominique JANIN</b>	Conseiller municipal		
<b>Magali LEGOUHY-FABRE</b>	Conseillère municipale		
<b>Laëtitia POTIER</b>	Conseillère municipale		
<b>Rémi RUINET</b>	Conseiller municipal		
<b>Sylvie THIBERT</b>	Conseillère municipale		